

## **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

### **Les missions**

Il a pour mission d'accueillir, écouter, informer et orienter l'ensemble de la population, personnes et familles en difficultés, personnes Handicapées, personnes âgées, pour :

- animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,
- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale puis de les transmettre à l'autorité compétente.

Ainsi le CCAS travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, du social et de l'enfance du Conseil Général, à la Maison Départementale des Solidarités à Lagny-sur-Marne, pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires :

Maison Départementale des Solidarités 15 boulevard du Maréchal Gallieni 77400 LAGNY-SUR-MARNE 01.64.12.43.30

Il travaille également avec les différentes associations caritatives locales.

Le CCAS est aussi membre de l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale) et de l'UDCCAS (Union départementale des centres communaux d'action sociale).

### **Les élus aux Affaires sociales et au Logement**

Monsieur FAGOT Sébastien, conseiller municipal Animations familiales et intergénérationnelles, est Vice-Président du CCAS.

Madame Evelyne SANTERRE, conseillère municipale en charge des Seniors et de la lutte contre l'isolement.

Ils reçoivent sur rendez-vous pris au C.C.A.S. : 01.60.07.89.20.

### **Les instances**

#### **Le Conseil d'Administration du CCAS**

Le CCAS, comme tout établissement public est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et priorités de la politique sociale locale.

Président de droit : Monsieur le Maire, Manuel DA SILVA

Vice-présidente : Monsieur FAGOT Sébastien, conseiller municipal Animations familiales et intergénérationnelles.

Il est composé de 10 membres :

- 5 conseillers municipaux élus en leur sein : Mesdames Evelyne SANTERRE, Christèle ROMBEAUT, Stéphanie SCORDIA ainsi que Messieurs Sébastien FAGOT et Fabrice HAMELIN.
- 5 membres nommés par le Maire, représentant des associations de retraités et personnes âgées, associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions dans le département :
  - M. Claude WAGUET en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (APA) ;
  - M. Yves BOCHE en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (CPRH) ;
  - Mme Magalie IMBAULT MARIE en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Croix rouge Française) ;
  - Mme GOMEZ en qualité des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (Oiseau-lyre) ;
  - Mme Chantale PROIX en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (CFDT 77).

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 4 fois par an.

Fichier

[Succinct - Conseil d'administration du CCAS du 6 mars 2024 166.44 Ko](#)

## La Commission Permanente

Créée par le Conseil d'Administration du 20 mai 2008 et constituée à égalité de 3 administrateurs nommés et de 3 élus, elle a pour attribution d'examiner toutes les demandes d'aide facultative telles que les aides financières, aides alimentaires ponctuelles, secours exceptionnels, etc.

## La Commission Communale du Logement

Le 26 juin 2008, le Conseil Municipal de Thorigny-sur-Marne a créé cette commission afin de répondre de façon adaptée et régulière aux demandes de logements déposées au C.C.A.S, en fonction des libérations d'appartements sur la commune.

### AIDE - Coup de pouce de rentrée

Image

---

Le CCAS de Thorigny-sur-Marne souhaite soutenir les étudiants et apprentis pour cette rentrée scolaire 2022.

Cette aide peut vous aider à participer aux frais d'inscription, à l'achat de matériel, ou à vos frais liés à vos déplacements.

Les étudiants ou apprentis répondant aux critères ci-dessous et ayant dûment rempli le formulaire peuvent prétendre à une aide financière de 50 ou 100 euros.

#### A qui s'adresse cette aide ?

- Aux jeunes Thorigniens de 15 à 25 ans et domiciliés à Thorigny-sur-Marne.
- Aux jeunes inscrits pour la rentrée 2022 auprès d'établissements d'enseignement supérieur ou d'apprentissage publics ou privés.
- Aux étudiants dont le reste à vivre\* du foyer est inférieur ou égal à 250 € par mois et par personne

#### Comment obtenir l'aide ?

Les dossiers sont à retirer au CCAS, ou à télécharger sur le site internet de la ville.

Pour solliciter une demande d'aide, il suffit de compléter le formulaire, de joindre les pièces justificatives et de déposer le dossier complet au CCAS avant le vendredi 30 septembre 2022.

Fichier

[aide\\_rentree\\_2022.pdf 115.32 Ko](#)

Fichier

[formulaire\\_coup\\_de\\_pouce\\_rentree\\_a3\\_2022.pdf 190.2 Ko](#)

Le dossier est soumis à la Commission Permanente du CCAS qui décide de l'attribution ou non en fonction des critères établis.

## CCAS

Pour l'accueil physique :  
Centre Communal d'Action Sociale  
4 rue du Moustier  
77400 Thorigny-sur-Marne  
France

- **Lundi** : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
- **Mardi** : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
- **Mercredi** : 8h30 - 12h

- **Jeudi** : 8h30 - 12h et 15h - 17h30
- **Vendredi** : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h

Pour les courriers :  
Centre Communal d'Action Sociale  
1 rue Gambetta  
77400 Thorigny-sur-Marne

[01 60 07 89 20](tel:0160078920)  
[ccas@thorigny.fr](mailto:ccas@thorigny.fr)

- **Responsable de service** : Amandine DESCAMPS
- **Adjointe de la Responsable** : Fatima GNANA
- **Agent d'accueil** : Christine LAVENDY
- **Conseillère en Économie Sociale et Familiale** : Amandine RIBAILLE

LIRE AUSSI  
[/mes-services/seniors](#)